

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2013



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 26 mars 2013

Femmes et précarité

*Intervention de M. Etienne Pinte,
Président du Conseil national de lutte contre la pauvreté
et l'exclusion sociale*

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
Décès	5
Nominations	6
Affectations de membres du CESE	6
Démission d'un membre du CESE	6
Démission d'une Personnalité associée	7
Saisines	7
Rapport annuel sur l'état de la France	8
PNR 2013	8
Textes juridiques relatifs au CESE	8
Exposition Auguste Perret au Palais d'Iéna.....	8
Divers	9
FEMMES ET PRÉCARITÉ	10
PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE.....	11
DÉBAT D'ACTUALITÉ.....	21
INTERVENTION DE M. ÉTIENNE PINTE, PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (CNLE)	22
ANNEXES	33
Annexe 1: <i>Femmes et précarité</i> - Diaporama illustrant les propos de Mme Evelyne Duhamel, co-rapporteur avec M. Henri Joyeux de l'étude <i>Femmes et précarité</i>	35
Annexe 2: Diaporama illustrant les propos de M. Etienne Pinte, Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	47

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. La séance est ouverte. Le secrétaire de séance est Jean-Baptiste Prevost.

COMMUNICATIONS

Décès

M. le Président. Mes Chers collègues, nous avons à déplorer le décès de Jean-Claude Pasty, le 21 février 2013. C'était un homme politique, successivement conseiller technique auprès de Robert Boulin, Bernard Pons et Jacques Chirac.

M. Pasty a beaucoup marqué le Conseil régional du Limousin et le Conseil général de la Creuse. Il fut député de la Creuse et député européen.

Il fut nommé au Conseil de 1999 à 2010 au titre des personnalités qualifiées. Il fut vice-président de son groupe jusqu'en 2004. Il participa aux travaux de la commission spéciale du plan, de la section de l'agriculture et de la section des relations extérieures dont il fut Président pendant cinq ans.

Il fut rapporteur de nombreux avis sur : *Les débouchés alimentaires des produits agricoles ; Les enjeux des négociations commerciales multilatérales du millénaire ; Les relations entre l'Union européenne et les pays tiers méditerranéens ; De Doha à Cancun ; La libéralisation des échanges au service du progrès humain.*

M. Pasty était un homme profondément engagé, respectueux de tous et avec une profonde fibre républicaine ; il était très amoureux de l'agriculture française et portait une grande fierté aux agriculteurs.

Nous avons également à déplorer le décès de Jean Brunet, le 3 février 2013 dernier. Il était administrateur de société, Président de la CGPME et vice-président du CES de la région Île-de-France.

Il fut nommé au conseil de 1969 à 1999 au titre des entreprises industrielles, puis au titre des entreprises privées, dont il fut vice-président du groupe pendant vingt ans. Il participa aux travaux de la commission spéciale du plan dont il fut vice-président. Il fut membre de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture de 1974 à 1999. Il en a été le Président pendant dix ans. Puis, il fut vice-président de la commission temporaire sur *La situation démographique et les implications économiques et sociales*. Il fut également rapporteur de l'avis sur la conjoncture économique au second trimestre 1990, adopté le 24 octobre 1990.

Je voudrais présenter à leurs familles nos sincères condoléances et vous demander de respecter une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence)

Nominations

M. le Président. Je salue au nom de l'ensemble du Conseil économique, social et environnemental l'élection lors du dernier congrès de Thierry Lepaon en tant que Secrétaire général de la CGT.

(Applaudissements)

Nous lui adressons tous nos vœux de succès pour conforter dans notre pays le dialogue social auquel, d'ailleurs, il a contribué en tant que rapporteur de l'avis sur *L'ouverture à la concurrence des services régionaux de voyageurs*. Nous avons toujours en mémoire le travail commun conduit entre la section du travail et de l'emploi et la section de l'aménagement durable des territoires.

Nous mesurons la difficulté de la tâche dans la conjoncture actuelle : concilier respect de la dimension humaine et défis économiques est une tâche lourde pour un responsable syndical. Monsieur Lepaon, nous vous adressons toutes nos félicitations et tous nos vœux de réussite.

Nous avons aussi appris la brillante réélection de Guy Vasseur, du groupe de l'agriculture, à la présidence de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture. Soyez porteurs de notre sympathie et de nos félicitations auprès de lui.

M. le Président. Mes Chers collègues, le Bureau, au cours de ces deux réunions des 12 et 26 mars a entériné les décisions suivantes.

Affectations de membres du CESE

M. le Président. M. Griset siègera à la section de l'environnement, au titre du groupe de l'artisanat, en remplacement de M. Lardin. Il ne siègera plus à la section de l'économie et des finances.

M. Bressy siègera à la section de l'économie et des finances en remplacement de M. Griset.

Démission d'un membre du CESE

M. le Président. Le Bureau a pris acte de la démission de M. Jean-François Bernardin, du groupe des entreprises, à la date du 5 mars 2013.

Démission d'une Personnalité associée

M. le Président. Nous prenons acte de la démission de Mme Mathilde Lemoine de ses fonctions de personnalité associée à compter du 11 mars 2013. Mme Lemoine a été nommée au Haut comité des finances publiques.

Saisines

M. le Président. Conformément à l'article 5 du règlement intérieur, le Bureau a élaboré le texte d'une autosaisine sur *Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques*. Il a décidé de la confier à la section des affaires sociales et de la santé en vue de la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis.

Cette autosaisine est le fruit d'un travail collégial du Bureau, qui a défini son périmètre et sa forme - un rapport et un avis - et sa formulation précise. J'invite chacun et chacune à se reporter aux termes de la saisine figurant dans le relevé de décisions approuvé ce jour par le Bureau. Cette saisine a été votée à l'unanimité moins une abstention au sein du Bureau. Le Bureau sera régulièrement informé de l'avancement des travaux, dont l'échéance est prévue pour fin octobre 2013.

Le Bureau a décidé de confier à la section des activités économiques la préparation d'un projet d'avis intitulé : *Reconstruire des filières sur les nouveaux rapports industrie/services*.

Le Bureau appelle l'attention de la section des activités économiques sur l'étude en cours au sein de la section de l'économie et des finances, confiée à Mme Michèle Debonneuil, sur *Les solutions quaternaires pour aider à sortir de la crise*.

Le Bureau, au cours de sa réunion d'aujourd'hui, a décidé de confier la préparation d'une étude à la section des activités économiques sur *L'évaluation économique des politiques de diversité*. Il a appelé l'attention du Président de la section et du rapporteur, qui ont été entendus ce jour, sur la nécessité de préciser les termes de la saisine en la centrant sur la plus-value apportée aux entreprises comme facteur de performance économique. Le Bureau les a également invités à prendre un contact préalable avec les Présidents des autres sections qui pourraient être concernées par le sujet, notamment la section du travail et de l'emploi.

Par ailleurs, la section des affaires sociales et de la santé s'est vu confier une étude sur *La stratégie d'investissement social*.

Rapport annuel sur l'état de la France

M. le Président. Le Bureau a désigné M. André-Jean Guérin rapporteur de la commission temporaire chargée de l'élaboration du rapport annuel sur l'état de la France.

PNR 2013

M. le Président. Concernant la consultation annuelle du CESE par le secrétariat général des affaires européennes sur le Programme national de réforme 2013, le Bureau a validé la procédure habituelle consistant à solliciter les sections concernées et à en confier la synthèse à la section des affaires européennes et internationales, avant validation par le Bureau.

Il a également validé le principe d'une intervention du secrétaire général des affaires européennes en assemblée plénière, intervention en cours de programmation.

Textes juridiques relatifs au CESE

M. le Président. Le Bureau a constitué en son sein un groupe de travail sur les textes juridiques relatifs au CESE, constitué de : Mme Édith Arnoult-Brill, M. Sébastien Genest, M. Michel Coquillion, M. Bernard Capdeville et Mme Christine Dupuis. Ils pourront s'appuyer sur le secrétariat général et la DSLE.

Exposition Auguste Perret au Palais d'Iéna

M. le Président. Nous avons le plaisir de vous annoncer l'organisation de l'exposition Auguste Perret, de la fin novembre 2013 jusqu'à la mi-février 2014. C'est un projet culturel de très grande envergure. Il s'agit de faire partager à un large public cette démarche créative dans la discipline architecturale, mais aussi de renforcer la notoriété de cet architecte grâce à des moyens de production contemporains et valorisant huit édifices majeurs : le Palais d'Iéna, l'Église Saint-Joseph du Havre, l'Hôtel de Ville du Havre, l'immeuble de la rue Franklin, le théâtre des Champs-Élysées, l'Église du Raincy, la salle Cortot et le Mobilier national.

Il y aura une forte médiation, un important dispositif de médiation culturelle également et nous vous invitons à être acteurs et visiteurs de cette exposition.

Divers

M. le Président. Le Bureau a également traité de la souffrance au travail exprimée par le personnel que l'on trouve traduite dans un papier qui vous a été distribué à l'entrée de l'hémicycle. Il me fait l'honneur de reprendre un certain nombre de propos que je ne peux que confirmer.

Il me semble que chacun a exprimé le fait que personne n'était hostile au changement, mais chacun est attentif à avoir une méthode respectueuse de la dimension humaine.

Lors de mon arrivée, les organisations syndicales m'ont indiqué qu'elles avaient fait un choix, au détriment de l'emploi, d'une meilleure rémunération. C'est un choix, dont acte ; d'où l'obsession qui fut la nôtre de sécuriser la masse salariale, ce qui a été le cas ; idem pour l'obligation de doper les investissements de façon à offrir de meilleures conditions de travail, ce qui a été l'objet des recettes de valorisation.

Notre objectif politique majeur est de renforcer en permanence le crédit du CESE auprès des pouvoirs publics et de nos concitoyens et qu'en interne chacun s'approprie les enjeux et que nous puissions trouver les méthodes et le dialogue pour dépasser les inquiétudes liées au changement.

Tout changement nourrit légitimement des inquiétudes. Il ne s'agit pas de changer pour changer, ce serait stupide, mais il convient de faire un état des lieux, de se fixer des objectifs et de faire en sorte d'arriver à concilier l'efficacité collective et l'épanouissement individuel avec une seule obsession : qu'est-ce qui est bon pour le CESE ?

Nous devons être attentifs les uns et les autres à partager les fragilités pour mieux les corriger, développer notre capacité d'écoute respective et faire en sorte que dans les chantiers - qui ont été ouverts à ma demande par la secrétaire générale sur l'organisation des services, le temps de travail, la gestion prévisionnelle des emplois, le régime indemnitaire et la politique sociale - chacun puisse s'y investir avec un respect et une volonté de concilier le respect de la loi ; nous devons être exemplaires. L'épanouissement des individus est l'exercice le plus important avec une clarification des rôles de chacun.

Nous assumons les choix qui ont été faits, nous devons fixer des principes. Je me souviens aussi que l'on m'avait indiqué à mon arrivée qu'il y avait des principes qui n'étaient pas toujours respectés ; prenons le temps de fixer des principes, soyons déterminés pour qu'ils soient respectés. Repensons notre organisation : à société nouvelle, institution nouvelle.

Soyons attentifs à la gestion des ressources humaines et à la considération des dossiers individuels notamment pour la préparation à la retraite ; soyons surtout exemplaires par rapport à l'avenir.

J'ai reçu un groupe ; j'ai entendu un certain nombre d'expressions, j'y serai attentif, je l'ai dit à Madame la Secrétaire générale, je l'ai dit au directeur des services législatifs et économiques afin que nous puissions faire en sorte que ce dialogue ne soit pas un dialogue de sourds mais qu'il soit constructif et que chacun prenne en considération les intérêts des uns et des autres et faire en sorte que nous puissions conforter l'image de notre CESE.

J'en profite aussi pour dire un mot au sujet de la pétition citoyenne car j'ai entendu un certain nombre d'interrogations. Nous avons voulu respecter strictement l'esprit de la révision constitutionnelle qui fait que notre institution ne peut pas être une instance de recours lors du processus parlementaire. Le Président de la commission des lois à l'Assemblée Nationale, M. Jean-Luc Warsmann, et, le Président de la commission des lois du Sénat, à l'époque, avaient très clairement indiqué qu'ils souhaitaient doter les citoyens d'un outil nouveau de pétition citoyenne pour porter dans la sphère institutionnalisée un débat qui anime la société.

La préservation de la qualité, le crédit de notre institution passe par ce recul vis-à-vis de la passion du moment, à la capacité de pouvoir anticiper des évolutions. Nous aurons les uns et les autres l'ambition et le souci, à chaque fois que nous allons agir, de le faire dans l'intérêt général du CESE avec le rôle qu'il peut, qu'il doit et qu'il aura à jouer demain ; j'en suis convaincu à un moment où notre société bougeant à toute vitesse, il est évident que nous devons être attentifs à ne pas être en retard par rapport à ces évolutions et ne pas alimenter en l'absence d'espérance politique ce qui peut ouvrir des voies béantes à un populisme et peut remettre en cause les institutions de la République.

M. le Président. Avant d'entrer dans notre ordre du jour, Je salue la délégation égyptienne qui nous fait le plaisir d'être présente parmi nous.

(Applaudissements)

FEMMES ET PRÉCARITÉ

M. le Président. Avant d'entendre la présentation, par Mme Evelyne Duhamel, rapporteure au titre de la délégation du droit des femmes et à l'égalité, présidée par Mme Geneviève Bel, je veux saluer la présence au banc du gouvernement et du parlement, de Mme Catherine Coutelle, Présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale. Madame, nous sommes sensibles à votre présence.

(Applaudissements)

M. le Président. Madame la Présidente, avec votre collègue du Sénat et notre Présidente, Mme Bel, les trois délégations sont redoutables parce qu'elles ne cessent de communiquer, de partager. Nous sommes très favorables à construire ensemble des événements sur une cause qui nous paraît essentielle aujourd'hui : la cause de la femme, pas uniquement en France. Aujourd'hui, dans un certain nombre de défis, notamment alimentaires, le rôle des femmes dans les pays émergents est capital.

(Applaudissements)

M. le Président. Nous retrouvons parmi nous également Mme Tournyol du Clos, cheffe du service des droits des femmes à la direction de cohésion sociale, que nous connaissons bien et dont l'engagement, ancien, ne peut nous surprendre.

(Applaudissements)

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

M. le Président. La parole est à Madame la rapporteure.

Mme Duhamel, rapporteure. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, un petit « coucou » à mes collaborateurs de la CCI de Dieppe ainsi qu'à une partie de ma famille qui est venue me soutenir.

Au sein de la délégation pour le droit des femmes et à l'égalité, nous nous sommes penchés sur les spécificités féminines qui exposent les femmes à une plus grande précarité. Les risques de précarité apparaissent plus nombreux pour les femmes que pour les hommes et affectent plus durablement leur parcours ; ils se répercutent aussi sur leurs enfants potentiellement inscrits dans un processus de reproduction d'un état précaire.

L'emploi des femmes est une condition de leur indépendance et de leur autonomie. Seul l'accès à un emploi de qualité crée une relation stable au marché du travail et limite les risques de précarité dans des circonstances de vulnérabilité telle une rupture conjugale ou un veuvage qui sont hélas très nombreux (*Cf. diaporama publié en annexe*).

Nous avons pris les chiffres de 2010. La précarité a un visage féminin important puisque en France 4,7 millions de femmes ont un niveau de vie inférieure au seuil de pauvreté. En 2010 le seuil de pauvreté était estimé à 60 % du revenu médian soit 964 euros mensuels pour une personne seule.

On observe une nette progression de l'activité professionnelle des femmes (34 % en 1962, 48 % en 2010) et une hausse indéniable de la qualification des femmes dans les emplois de cadres (30 % en 1990, 39 % en 2010).

Parallèlement, le taux de féminisation de l'emploi peu qualifié est en nette progression : 50 % en 1990, 62 % en 2010.

Selon la DARES, la probabilité qu'une personne en emploi soit sur un poste d'employé ou d'ouvrier peu qualifié est deux fois plus élevée pour une femme que pour un homme : en 2010, elle était de 2,10 contre 1,80 au début des années 1980.

La précarité a un visage féminin :

- en 2010, 70 % des travailleurs économiquement pauvres sont des femmes ;
- 1,5 million de personnes sont en situation de sous-emploi, dont 76 % de femmes ;
- deux tiers des salariés à bas salaires sont des femmes ;
- 30 % de femmes travaillent à temps partiel : 16 % entre 15 et 29 heures hebdomadaires, 4,3 % moins de 15 heures par semaine.

Cette insuffisance chronique de ressources conduit un nombre croissant de femmes en situation de surendettement. En 2011, 53 % des femmes seules, avec ou sans enfant, avaient présenté un dossier de surendettement.

Nous constatons également que les emplois à temps partiel sont subis pour 30 % d'entre eux et se sont accrus considérablement. Nous avons également noté qu'entre 1975 et 2008, deux tiers des 3,8 millions de créations d'emplois sont des temps partiels et ont majoritairement concerné les femmes (70 %). Le taux de féminisation des emplois à temps partiel dépasse aujourd'hui 82 %, ce qui est considérable.

Il existe malheureusement des discriminations cumulatives.

- les femmes reconnues en situation de handicap travaillent souvent à temps partiel : 47 % d'entre elles contre 15 % des hommes dans la même situation. C'est un différentiel important !
- en ce qui concerne les femmes immigrées (hors Union européenne), le taux de chômage est multiplié par deux.
- en 2010, 57 % des femmes sont majoritaires parmi les allocataires du RSA, dont 31 % qui sont à la tête d'une famille monoparentale.

Outre ces constats attestant d'une inégalité sur le marché du travail, les femmes sont plus souvent exposées à des horaires de travail atypiques, à des conditions de vie dégradées, à des difficultés d'accès à la formation continue, à des contraintes familiales supplémentaires, en particulier pour les femmes ayant de jeunes enfants.

Penchons-nous maintenant sur le problème du chômage féminin. L'appréciation du chômage féminin est plus difficilement chiffrable que celle du chômage masculin et ne prend pas en compte les abandons de recherche d'emploi par découragement. Le chômage et l'inactivité renvoient à des conventions statistiques alors que nous sommes en présence de situations sociales. Force est de constater que le chômage féminin est moins visible, mais aussi mieux toléré dans notre société.

Nous avons remarqué la corrélation entre le chômage féminin et le niveau scolaire : un à quatre ans après l'arrêt d'études peu ou pas qualifiantes, 49 % des jeunes femmes sont en situation de chômage. Cinq ans après la sortie du système scolaire, 60 % des jeunes femmes non diplômées ou titulaires d'un CAP ou d'un BEP alternent les périodes d'inactivité et les emplois en CDD.

Les mères ayant de faibles qualifications, des conditions de travail contraignantes et peu compatibles avec les horaires habituels de garde d'enfants se retirent plus fréquemment du marché du travail et optent le plus souvent pour un congé parental long. Or, le risque d'enfermement dans la précarité lié à une interruption d'activité est d'autant plus important que celle-ci est longue et que le niveau de formation est faible.

Nous nous félicitons de l'avancée réalisée par notre gouvernement qui envisage de réduire le temps d'arrêt après une maternité.

D'autres motifs familiaux (enfant handicapé, charge d'un parent âgé dépendant, etc.) sont une cause de rupture du parcours professionnel et peuvent contraindre des femmes, mêmes bien insérées professionnellement, à réduire, voire à interrompre leur activité, avec des conséquences financières immédiates et une incidence sur le montant de la retraite future des intéressées.

On connaît l'influence préjudiciable de la précarité sur l'état de santé. Lutter au quotidien contre la précarité engendre un profond sentiment d'insécurité, un état de stress permanent. Devoir faire face aux dépenses de la vie courante, se nourrir, constituent des préoccupations majeures qui relèguent au second plan le recours aux soins. Les femmes recourent moins aux examens de prévention et déclarent plus souvent que les hommes renoncer à des soins, essentiellement pour des raisons financières (avances de frais et/ou « reste à charge » trop important). Elles recourent moins que les hommes aux soins dentaires, aux soins d'optique et aux consultations médicales (généralistes ou spécialistes).

En outre, les règles administratives régissant l'attribution de la CMU et de sa complémentaire sont en décalage par rapport à la situation présente des bénéficiaires. Le calcul du plafond de ressources pour la CMU-C s'effectue au cours des douze mois précédant la demande. Ainsi, une personne qui vient de perdre son emploi et qui n'a pas suffisamment d'heures pour prétendre aux droits sociaux peut se retrouver sans couverture santé pendant plusieurs mois.

Dans le domaine de la prévention, nous nous trouvons devant des lacunes importantes. L'étude conjointe de l'IRDES et de la DREES de mars 2012 recensent des pathologies révélatrices, plus nombreuses et importantes chez les femmes que chez les hommes :

- retards fréquents de diagnostics de maladies chroniques du fait d'un mauvais suivi dentaire ainsi que de pathologies graves telles que cancers gynécologiques (sein et utérus) ;
- un nombre bien plus important de troubles dépressifs que chez les hommes.

Des actions d'informations spécifiques relayées par les services sociaux et les associations de quartiers sont indispensables pour les sensibiliser à la prévention et leur permettre d'accéder aux droits qui leur sont ouverts.

La pratique d'examens de prévention reste très peu fréquente chez les femmes les moins favorisées, même lorsque ceux-ci sont gratuits. La société a vraiment beaucoup à faire pour les aider, leur tendre la main, pour qu'elles accèdent à ces préventions gratuites. On a besoin d'accompagner les femmes pour lesquelles la santé n'est pas une préoccupation prioritaire ; elles portent trop de poids sur les épaules.

Il existe des risques accrus d'atteinte à la santé au travail. Les femmes exerçant successivement ou pas de petites activités peu rémunératrices ne bénéficient pas de suivi de prévention santé au travail.

58 % des troubles musculo-squelettiques déclarés touchent les femmes, avec un risque d'exposition de 22 % supérieur à celui des hommes. Le physique des femmes n'a pas été suffisamment pris en compte par rapport à celui des hommes sur les postes de travail.

Les taux d'accidents de travail sont élevés, principalement dans les activités de service regroupant santé et nettoyage.

Il y a quand même un pourcentage important : entre 2002 et 2010 - ce qui ne fait que 8 ans -, il y a + 40 % de taux d'accidents de travail et - 24 % pour les hommes. Cela représente un différentiel énorme.

Nous avons constaté que les professions d'agent d'entretien, d'aide aux personnes et d'employé du commerce, où les femmes sont très nombreuses, conjuguent les causes de développement de ces pathologies : travail répétitif, postures contraignantes, manque d'autonomie et de latitude décisionnelle, d'où la nécessité d'un suivi spécifique.

Les facteurs de risques accrus auxquels sont exposées les femmes en situation de précarité et la pénibilité de leurs conditions de travail demeurent largement sous-évalués, ce qui ne facilite pas la mise en œuvre d'une politique de prévention. On n'a pas suffisamment d'études et de suivis, et d'ailleurs, je crois que les femmes ne se plaignent pas tellement non plus, même si elles subissent ; on a quand même là un petit souci pour mettre en route une politique de prévention.

Un suivi spécifique dans les secteurs à risques que je viens de nommer, à prédominance féminine, pourrait éviter aux femmes concernées la double peine : celle de la précarité et celle de l'atteinte au travail.

Que dire de la paupérisation des femmes âgées ?

C'est assez significatif, là aussi, puisque les différences de parcours professionnel, les périodes d'interruption d'activité, le travail à temps partiel, les inégalités salariales, sont autant de facteurs représentant un risque de paupérisation pour les femmes âgées.

Au 31 décembre 2008, tous régimes confondus, les femmes percevaient en moyenne une pension de droit direct presque deux fois plus faible que les hommes : 879 euros mensuels contre 1 657 euros mensuels.

Les droits familiaux corrigent en partie les inégalités de pension liées à l'incidence de la prise en charge des enfants sur le parcours professionnel des mères. Les pensions de réversion jouent aussi un rôle dans le rattrapage partiel des écarts de retraite entre les hommes et les femmes, mais le rapport 2011-2012 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale - l'ONPES - souligne dès à présent un risque de précarisation important pour plus de 450 000 femmes âgées de 75 ans et plus.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes quant aux prestations sociales : 57 % des bénéficiaires du minimum vieillesse sont des femmes, c'est-à-dire qu'elles touchent 777 euros mensuels, et 70 % des bénéficiaires du minimum contributif sont également des femmes, à 620 euros mensuels.

Je dois dire qu'une femme seule à la fin de sa vie sans enfant est trop souvent dans une précarité très profonde. Et c'est une précarité silencieuse puisque les femmes ne disent rien.

Nous avons aussi souhaité nous pencher sur le problème que représente la monoparentalité, qui occupe une place importante dans cette étude car elle constitue un risque accru de précarisation. Cette évolution sociologique est constatée partout en Europe ; la monoparentalité correspond majoritairement à une mère seule avec son ou ses enfant(s) - près de 9 cas sur 10.

Bien sûr, nous devons indiquer que la diversité des familles monoparentales conduit à ce que toutes ne sont pas exposées au risque de précarité même si vivre en famille avec un seul salaire expose à un danger accru de vulnérabilité économique et sociale.

Il demeure que 52 % des enfants en situation de précarité vivent au sein d'une famille monoparentale. En France, on a souhaité vous donner quelques chiffres avec une antériorité. En 1990, il y avait 13 % de familles monoparentales ; en 2008, 21 % ; dans les pôles urbains, il y a 25 % de foyers monoparentaux ; dans les zones urbaines sensibles, 30 % ; dans les zones rurales, ce taux s'abaisse à 16 % et dans les DOM, 39 %.

Les ruptures d'union sont aujourd'hui à l'origine des trois-quarts des situations de monoparentalité. Dans 15 % des cas, la mère était seule dès la naissance de l'enfant. Dans 86 % des situations, famille monoparentale signifie une mère et un ou des enfant(s). Il y a malheureusement des précarités cumulatives pour les mères isolées les plus fragiles.

Être seul responsable d'un foyer, c'est difficile psychologiquement et matériellement. Aux ressources financières réduites s'ajoutent les difficultés de concilier travail, vie familiale et garde des enfants ; 33 % des familles monoparentales vivent au-dessous du seuil de pauvreté ; 30 % des mères isolées sont touchées par la pauvreté, 60 % des mères inactives le sont alors que ce n'est le cas que pour 18,5 % des pères seuls, actifs ou non. C'est là où l'on voit vraiment la différence énorme entre une femme et un homme.

Le rapport de l'ONPES 2011-2012 montre que si l'emploi reste un rempart contre la pauvreté, disposer d'un emploi n'est plus une condition suffisante pour franchir le seuil de pauvreté. Les jeunes mères célibataires, peu ou pas qualifiées, ayant des enfants de moins de 3 ans sont les plus vulnérables sur le marché du travail.

Les mères isolées représentent la quasi-totalité des 190 000 allocataires du RSA- socle majoré (les ex API).

Bien sûr, nous nous trouvons face à des difficultés multiples. Tout d'abord, la problématique cruciale du logement : difficulté d'accès au logement privé ou même social ; habitat moins confortable et moins performant, où les dépenses énergétiques sont aujourd'hui une nouvelle source de difficultés sociales.

Ensuite, une plus grande fragilité sur le marché du travail avec un risque important d'inactivité professionnelle, d'autant plus important que l'enfant est jeune.

Enfin, la surreprésentation des mères isolées dans le marché du travail à temps partiel subi ; 47 % des intéressées souhaiteraient travailler davantage. Il y a donc quand même 47 % de travail à temps partiel subi.

Près d'un logement social sur 4 est occupé par une famille monoparentale, selon une étude du CREDOC de 2010, mais ces logements sont souvent trop petits et mal isolés. L'accessibilité financière constitue un choix prépondérant dans le choix du mode de garde pour les mères isolées. On sait tous ce que coûte mensuellement le fait de faire garder un enfant.

Faciliter en termes d'accès et de coût la garde des enfants constitue sans nul doute un enjeu essentiel pour permettre le maintien ou le retour à l'emploi de parents isolés. C'est un enjeu vraiment très important que nous avons relevé dans toutes les auditions que nous avons pu faire et que nous voyons nous-mêmes dans notre entourage.

Cela représente une difficulté supplémentaire d'articulation entre vie professionnelle et vie familiale. L'impératif est évidemment l'accessibilité financière, la souplesse, en termes d'horaires, des modes d'accueil des enfants. En France, nous manquons cruellement de dispositifs d'accueil, de relais, d'espaces de soutien à la parentalité, où sont procurés aux familles un temps pour souffler et un temps simplement pour parler, un soutien dans la recherche de formation et d'emploi, dans l'accès à l'information sur les dispositifs d'aide ; et nous nous sommes rendu compte que beaucoup n'avaient pas la connaissance de leurs droits alors que c'est aussi fondamental dans notre République.

Nous avons, au terme de ce constat, tenté d'ouvrir des pistes d'actions articulées autour de 2 axes :

- prévenir la précarité ;
- ouvrir des perspectives d'insertion sociale et professionnelle aux femmes concernées.

Il nous a paru extrêmement important déjà d'œuvrer dès le départ pour insérer l'enfant dans la société et de veiller à l'acquisition des savoirs de base dès l'école maternelle ; lutter contre l'illettrisme est une priorité. Aujourd'hui, 4 écoliers sur 10 entrent au collège avec de graves lacunes. Un soutien devrait être établi pour acquérir la maîtrise des fondamentaux : lecture, écriture, calcul.

L'accès à l'éducation dans toutes ses dimensions, y compris l'éducation à la sexualité et au respect mutuel entre garçons et filles, ainsi que la formation professionnelle constituent deux enjeux primordiaux de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale.

L'avenir est mixte : hommes et femmes. La promotion de la mixité dans l'orientation et la formation initiale est également un bon vecteur pour réduire la surreprésentation des femmes dans l'emploi précaire. Il importe de soutenir les actions de communication des secteurs professionnels peu féminisés et d'y développer l'alternance, qui implique l'entreprise dans le processus de formation pour ouvrir de nouvelles perspectives aux jeunes filles et lever leurs réticences vis-à-vis de certains secteurs porteurs d'emploi.

C'est autant les œillères des filles que des garçons qu'il faut enlever avec la valorisation des métiers dits d'hommes que les femmes peuvent investir et l'incitation des garçons à s'orienter vers des secteurs davantage féminisés et aux débouchés nombreux (paramédical, travail social, etc.).

La délégation souligne tout particulièrement la nécessité de développer des dispositifs spécifiques, afin que les salariés en situation de précarité ne soient pas exclus mais, au contraire, pleinement concernés par l'ensemble des mesures visant l'égalité professionnelle.

Nous pensons que pour éviter une précarisation supplémentaire aux salariés déjà vulnérables, il faut donner de la visibilité aux compétences, qu'elles soient relationnelles, d'initiative ou de polyvalence. On a toutes et tous en nous des qualités qu'il faut essayer de faire sortir.

Pour faciliter le retour à l'emploi après une rupture d'activité, il serait souhaitable de mettre en place un accompagnement spécialisé pour donner de la visibilité (bilan de compétences et VAE - dont on parle beaucoup mais qui se mettent peu en place - et les formations).

Il convient de soutenir toutes les mesures susceptibles d'améliorer l'employabilité des femmes les moins qualifiées en renforçant leurs savoirs de base, en développant leurs compétences spécifiques, en organisant au plus près des bénéficiaires des modules de formations adaptés à leur situation. Trop souvent les modules de formation sont accessibles au moment où il n'y a plus de mode de garde. Toutes les bonnes pratiques devraient être recensées sur le site internet dédié à l'égalité professionnelle ouvert début 2013, et je les en remercie, par le ministère des Droits des femmes.

Nous devrions porter une attention toute particulière au secteur des services à la personne. Une réponse existe : communiquer sur l'intérêt des groupements d'employeurs qui favorisent l'insertion et la qualification professionnelle et mettent en place un accompagnement social, en informant mieux les salariés à domicile sur l'accès aux droits sociaux dans le cadre des lieux ressources, tels les Centres communaux d'action sociale (CCAS).

De même, il faut améliorer les conditions d'exercice et la qualité du travail à temps partiel, et - cela nous tient à cœur -, atténuer les effets négatifs du temps partiel et/ou morcelé sur les retraites des intéressés en se référant à la moyenne des cent meilleurs trimestres plutôt qu'à celle des vingt-cinq meilleures années pour déterminer le montant de la pension. Cela ne fait pas des cotisations supplémentaires, c'est la même chose, mais dans le calcul, cela change beaucoup.

La délégation estime que l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, qui introduit un minimum d'heures travaillées, soit vingt-quatre heures hebdomadaires, une majoration des heures complémentaires dès la première heure et donne la priorité à la négociation de branches va dans le bon sens.

Concernant la polyactivité, qui permet une augmentation du temps de travail, elle doit être clairement liée à l'acquisition, ainsi qu'à la reconnaissance de nouvelles compétences et, en aucun cas, conduire à un risque de déqualification du poste initial. Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification sont particulièrement adaptés aux besoins des personnes en situation de précarité, car ils associent l'organisation de parcours individualisés, une alternance d'apprentissage théorique et des situations de travail et un accompagnement social.

Pour accompagner et soutenir les mères isolées, l'étude met l'accent sur un renforcement de l'accompagnement social et professionnel pour un retour à l'emploi avec une coopération des services sociaux, des CAF, des collectivités locales et des acteurs de l'emploi. Elle cible aussi une mobilisation de moyens adaptés pour faciliter l'accueil des enfants, accueil préférentiel aux crèches et aux structures d'accueil répondant à des besoins spécifiques (horaires décalés ou atypiques). Ces derniers temps l'on a beaucoup entendu des cantines scolaires refusant des enfants dont la maman ne travaillait pas. Cela ne devrait pas exister.

Dispositifs d'aide à la parentalité et guide pour le parent seul constituent des moyens essentiels pour rompre l'isolement et informer sur les aides existantes.

Enfin, et même si de nombreux pères versent régulièrement leur pension alimentaire, trop ne s'en soucient absolument pas, et donc la création d'une agence chargée du recouvrement des pensions alimentaires faciliterait les démarches des parents concernés.

Au-delà, la lutte contre la précarité nous concerne toutes et tous et chacun d'entre nous, à sa manière, avec ses moyens doit pouvoir contribuer à atténuer les effets de la précarité qui s'accroît un peu plus tous les jours dans notre pays.

Merci de m'avoir écoutée. Je remercie particulièrement le professeur Joyeux qui n'a pas pu être présent aujourd'hui parce qu'il anime une conférence sur la santé à Chicago et avec qui j'aurais aimé restituer en duo notre travail commun. Il vous aurait de plus expliqué mieux que moi tout le volet santé de cette étude.

Je remercie les membres de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité pour tout le travail effectué, délégation qui comprend des hommes, que je salue tout particulièrement.

Je salue également et tout particulièrement notre Présidente, Geneviève Bel, ainsi qu'Elisabeth Divoy notre administratrice et Nelly Sauvage, pour leur grande compétence et la gentillesse qu'elles ont mises à notre service pour mener à bien cette étude. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Geneviève Bel, Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

Mme Bel, Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité. Monsieur le Président, Chers collègues, je voulais d'abord remercier Catherine Coutelle et Nathalie Tournyol du Clos - qui sont à mes côtés - les deux rapporteurs - Evelyne Duhamel qui vous a brillamment exposé le travail de notre délégation et le professeur Joyeux qui a fait un travail remarquable. Merci à Elisabeth et à Nelly qui sont le ciment de notre délégation et merci à tous les membres de notre délégation qui travaillent dans une ambiance studieuse, agréable et avec, ce que j'aime particulièrement, le respect des idées de chacun.

Cette étude a déjà eu des retombées de presse exceptionnelles. Nous avons eu déjà plus de cent articles dans les journaux, des interviews radio, télévisées, Internet, les blogs... La presse étrangère a rédigé des articles, notamment en Chine dans le Quotidien du peuple, 7 sur 7 en Belgique et nous n'en sommes qu'au début de la présentation de notre rapport.

Ce travail est terminé. Nous allons déjà vers d'autres travaux. L'un sur *Combattre toutes les violences faites aux femmes*, les plus visibles aux plus insidieuses. Un second travail nous a été demandé par Madame la ministre du Droit des femmes sur *Les femmes éloignées du marché du travail*. Je rappelle le lien étroit qui unit nos trois délégations et le ministère du Droit des femmes. Toutes unies, je pense que nous allons arriver à faire bouger les choses.

Le 27 février, Brigitte Gonthier-Maurin, Présidente de la délégation du Sénat, est venue nous exposer les travaux réalisés sur toute l'année 2012, sur *Le travail des femmes*. Enfin, je remercie Catherine Coutelle qui nous a invités à participer à une table ronde à l'Assemblée Nationale. Merci à tous.

(Applaudissements)

M. le Président. Je me réjouis de ce partenariat très fort entre l'Assemblée Nationale, le Sénat et le Conseil économique, social et environnemental.

La parole est à Mme la Présidente de la délégation de l'Assemblée Nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, Catherine Coutelle.

Mme Coutelle, Présidente de la délégation de l'Assemblée Nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Merci, Monsieur le Président. Le partenariat a été un peu freiné par la neige puisque, le jour de notre table ronde, un certain nombre de participants n'ont pas pu accéder à l'Assemblée Nationale à cause de la neige. Cette table ronde est remise et devrait donc avoir lieu afin de prolonger les travaux du Sénat sur la précarité, notamment dans le cadre de nos travaux préparatoires de l'ANI. Nous allons commencer à aborder le texte la semaine prochaine. J'espère que nous maintiendrons cette table ronde et que l'invitation tient toujours.

J'ai beaucoup apprécié la présentation que je viens d'entendre ; j'en avais reçu la synthèse. Madame la rapporteure, vous avez rendu un travail extrêmement intéressant, parce qu'il complète les travaux existants, ce qui est une de nos préoccupations. Nous ne souhaitons pas, les unes les autres, refaire le travail qui existe.

C'est pourquoi, à l'Assemblée Nationale, nous n'avons pas fait un travail exhaustif sur la précarité. Nous nous sommes inspirés de vos travaux et les avons complétés. Votre travail est important, car tout en donnant les chiffres que l'on connaît de la précarité - qui pour les femmes a augmenté - vous avez souligné des aspects beaucoup moins connus et qui sont moins souvent soulignés. Je tiens à le dire, car ce sont des sujets sur lesquels il faudra que nous travaillions.

J'en citerai quelques-uns : la pauvreté des familles monoparentales ; l'inégalité femmes/hommes ; l'éloignement du travail et le maintien dans l'éloignement lorsque l'on a moins de formation. Un sujet que l'on n'aborde pas suffisamment est la santé des femmes au travail, qui s'est dégradée. Les accidents professionnels ont explosé, les accidents sur la route pour venir au travail également, car les femmes ayant des emplois partiels et précaires, font plus de trajets. Nous devons analyser tous ces phénomènes.

Vous abordez aussi des sujets tels que la pauvreté des femmes âgées ou encore les femmes avec un enfant handicapé ; là aussi, ce sont souvent les femmes qui ont à s'en occuper, comme des parents âgés. Sur le handicap et les femmes, vous avez fait une œuvre originale, importante et intéressante.

Pour toutes ces raisons, je tiens à vous féliciter, à vous remercier, à vous dire que nous nous appuyons sur ce rapport. Maintenant, notre rôle est de légiférer. Nous allons commencer la semaine prochaine. Pour nous, le projet de loi sécurisation transpose un accord entre partenaires sociaux. C'est un moment important de la démocratie sociale en France. Dans cet accord, nous trouvons des éléments positifs, en particulier le titre II qui, et c'est très rare, ne traite que de la précarité, donc à 80 % des femmes.

Mais - et je l'ai dit ce matin à la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale - quelques amendements ont été proposés qui devraient être au moins débattus, peut-être pris dans le débat, sans transformer l'accord, mais en le précisant. Encore une fois, pour nous et pour moi, Présidente de la délégation, cet accord n'épuise pas la question de la précarité des femmes au travail avec du temps partiel. Il faut que nous remettions sur l'ouvrage ce sujet, en particulier dans une grande loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui devrait venir à l'Assemblée avant la fin de l'année.

Merci beaucoup de votre invitation.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Madame la Présidente. Il y a eu, ici au Palais d'Iéna, un colloque sur la famille monoparentale avec l'association *K d'urgences*. Nous avons été très sensibles au fait que de plus en plus de familles monoparentales ont pour seul chef de famille une femme seule avec un temps partiel. Un débat intéressant avait porté sur les allocations familiales dès le premier enfant ou pas, constatant que le taux de pauvreté chutait considérablement dans une famille avec un seul enfant par rapport à une famille avec deux enfants, et ce malgré la qualité redistributive de ces politiques.

On le voit dans toutes les sociétés du monde entier : quand la situation des femmes est fragilisée, c'est l'ensemble de la société qui l'est. Aujourd'hui, nous avons à conforter la situation des femmes.

La transition est évidente avec le thème suivant, à travers lequel on va beaucoup parler de précarité et de pauvreté.

DÉBAT D'ACTUALITÉ

M. le Président. Je salue M. Etienne Pinte, Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, que j'appelle à la tribune. Il est accompagné par Mme Christiane El Hayek, secrétaire général du CNLE, que je salue également.

Je souhaite rappeler que, ici, s'est tenue l'ouverture par le Président de la République d'une conférence sur ce thème. Enfin, je voudrais saluer, notre collègue Mme Dupuis qui, faisant partie du Conseil, est une passerelle précieuse entre le CESE et le CNLE.

Je voudrais aussi dire à titre personnel - mais je crois que nous sommes nombreux à connaître Étienne Pinte - que je salue en lui l'homme politique qui a su mettre en permanence ses convictions en avant, au-delà de toute forme de calcul. C'est un homme de conviction, d'engagement et surtout - ce qui devient de plus en plus rare - qui sait mettre en conformité ses actes et ses pensées.

**INTERVENTION DE M. ÉTIENNE PINTE,
PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DES POLITIQUES DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (CNLE)¹**

M. le Président. La parole est à M. le Président, Étienne Pinte.

M. Pinte, Président du CNLE. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'allais dire mes Chers collègues, puisque je préside un Conseil, peut-être un peu moins prestigieux que le vôtre mais qui, dans la société française et dans les institutions, a pris une importance qu'il n'y a pas si longtemps on ne lui reconnaissait pas.

Je suis d'autant plus heureux d'intervenir après Mme Duhamel, car je pense qu'elle se reconnaîtra dans certains de mes propos, tout comme je me suis reconnu dans les siens sur la thématique de la précarité des femmes.

C'est vrai, le CNLE n'est pas suffisamment connu. Souvent, on me pose la question : « *Qu'est-ce que le Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?* ». J'ai donc pris mon bâton de pèlerin et ai souvent été en province pour l'expliquer.

Cette année, nous allons fêter nos vingt ans. Vingt ans d'expérience, d'avis, de rapports, de recommandations. Pour nous, c'est également le premier Conseil dédié à la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion qui a été créé en 1993. Il y a cette antériorité, mais aussi et surtout son positionnement, puisque ce conseil est placé auprès du Premier ministre. Cela a beaucoup d'importance pour nous, car cela permet d'avoir une transversalité vis-à-vis de tous les autres ministères qui s'occupent d'exclusion et de pauvreté. Cela permet aussi, à chaque fois que nous rencontrons des difficultés, de demander au Premier ministre d'arbitrer entre les réalités, les souhaits, les recommandations et les avis et propositions que nous pouvons faire (*Cf. diaporama publié en annexe*).

Cette transversalité est d'autant plus importante qu'actuellement, onze ministères, à un titre ou à un autre, s'occupent de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Quelle est sa composition ? Aujourd'hui, sept collègues reflétant l'éventail de toute la société française, s'occupent de lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

Dans cette très grande richesse, grâce à cet éventail, nous trouvons aussi bien le monde associatif, syndical, les administrations et bien sûr les élus locaux, etc., cela nous permet de faire le lien en permanence entre l'exécutif entre le gouvernement, entre les différents ministères et le monde associatif, syndical, patronal et les personnalités qualifiées.

Il est très largement représentatif de la société française, ce qui lui donne une grande crédibilité et un poids qu'il peut apporter dans ses avis, ses recommandations et ses rapports.

¹ Seul le prononcé fait foi.

C'est dans la foulée de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions que plusieurs commissions et conseils nationaux ont été créés, c'est à la suite de cela qu'ont été créés en quelque sorte les 6^{ème} et 7^{ème} collèges qui ont intégré en 2005 les fameux conseils au Conseil national des luttes de politique contre la pauvreté et l'exclusion.

C'est en 2005 que le Conseil économique et social qui n'était pas encore environnemental à l'époque a eu sa représentation au CNLE offerte et confirmée. Dans cet hémicycle, Christine Dupuis fait donc le lien entre le CESE et le CNLE.

C'est aussi à cette époque-là que nous avons intégré l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) ; c'est un outil très important pour nous sur le plan des statistiques et des études. Il permet d'avancer toutes nos propositions sur des bases solides.

Quelles sont les missions ?

Elles sont affichées ici. En dehors de donner des avis au gouvernement, en dehors du fait que nous sommes saisis par le gouvernement, par certains ministères, le CNLE a une très grande liberté et indépendance de s'autosaisir de toutes thématiques, problématiques et tout sujet qu'il estime devoir être étudiés en son sein, qu'il s'agisse des propositions de loi, des projets de loi, des décrets ; le CNLE est amené en permanence à s'autosaisir. Cela constitue pour nous une très grande liberté nous permettant de « coller » à la réalité sociale de ce pays.

C'est ainsi que nous avons été saisis par le gouvernement concernant la réforme du RMI et la naissance du RSA, que nous avons été saisis sur la participation de ce que l'on appelle les « accueillis », le fameux 8^{ème} collège dont je vous parlerai tout à l'heure ; et plus récemment bien sûr, nous avons, à la demande du Premier ministre, alimenté la réflexion sur les sept thématiques retenues pour l'organisation de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale.

L'un de nos premiers outils de travail ce sont les avis réguliers que nous pouvons donner. Vous voyez là quelques exemples ; ils ne sont pas exhaustifs, il y en a beaucoup d'autres mais je pense que l'étendue et la diversité des problèmes dont je parlais à l'instant vous montrent à quel point l'autosaisine peut broser un très large éventail de toutes les difficultés que peut rencontrer notre société.

Un point important : peut-être qu'au CESE les choses ne sont pas toujours celles que nous vivons au CNLE : tous les avis que nous avons donné ont toujours été acceptés, ratifiés à la quasi-unanimité (une seule fois c'est le contraire qui s'est produit, nous n'avons pas publié notre avis) ; cela nécessite de la part de tous, des partenaires, de moi-même un énorme travail de réflexion, de pédagogie, de consensus permettant ainsi dans la mesure du possible de pouvoir émettre des avis consensuels, c'est ce qui fait notre crédibilité.

Nous avons des groupes de travail thématiques, dont deux sont très importants : l'un sur la participation, l'autre sur les modalités du calcul du reste à vivre pour défendre ce que l'on appelle le droit à un revenu minimum décent.

Deux groupes de travail ont été mis en place, qui ont permis, à la suite de leurs travaux, la publication de deux rapports ayant eu beaucoup d'impact parmi toutes les institutions qui s'occupent de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Le groupe de travail sur la participation : c'était une commande du gouvernement. Roseline Bachelot, alors ministre des Affaires sociales, m'avait demandé la possibilité d'associer « les accueillis » au travail que nous faisons en leur faveur. En d'autres termes, je dis toujours que l'on n'est pas là pour faire le bonheur des personnes contre leur gré. Nous ne sommes pas là pour faire « pour », nous sommes surtout là pour faire « avec ».

Nous avons remis à la ministre, le 21 octobre 2011, un rapport intitulé *Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration et la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques*.

Notre rapport avait pour emblème cette parole de Mandela : « *Tout ce qui est fait pour moi sans moi est fait contre moi* » ; c'était pour montrer tout de suite quel était l'esprit dans lequel nous avons travaillé.

Vous avez les principales conclusions de ce rapport devant les yeux, des exemplaires sont à votre disposition. L'important dans notre réflexion est que dans les principales conclusions, on a voulu donner la parole en situation mais pas seulement ; il fallait que ces personnes puissent être accompagnées pour pouvoir exprimer leur réalité, exprimer leur vécu. Un énorme travail de préparation a été réalisé en amont entre le moment où le rapport a été remis à Mme Bachelot et la création du 8^{ème} collège à titre expérimental.

Ce rapport a proposé au gouvernement 41 recommandations autour de trois thèmes majeurs : créer le plus en amont possible un cadre favorable à l'expression de la participation ; s'assurer de la volonté de l'ensemble des acteurs de s'engager dans une démarche de participation ; garantir une animation de qualité lors des temps de participation dans les conseils.

C'est d'ailleurs à ce moment-là que l'on voulait en quelque sorte faire œuvre pérenne. Le CNLE a donc entrepris d'expérimenter, en son sein, la mise en place d'un 8^{ème} collège. Nous avons suggéré que si, comme nous le souhaitons, il y a pérennisation de ce 8^{ème} collège, cela puisse servir de modèle à l'ensemble des institutions françaises publiques et privées et pourquoi pas au CESE ainsi qu'aux Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.

Expérimenter cette participation : vous avez devant vous le processus long mais fructueux, indispensable à la réussite de l'opération, un appel à candidature national, l'accompagnement et l'animation du 8^{ème} collège qui sont organisés par un organisme expérimenté de la formation de ces publics. Il ne s'agit pas seulement de faire venir 8 personnes à nos réunions plénières (la prochaine a lieu demain), il faut une veille avec une association idoine et spécifique d'accompagnement pour pouvoir offrir à ceux qui viendront demain le décryptage de l'ordre du jour qui est soumis en amont pour qu'ils puissent participer et qu'ils ne soient pas là sous forme d'alibi sans comprendre les termes du débat.

Cette expérimentation a débuté en juin dernier et va durer jusqu'à fin 2013. Nous espérons que le décret en Conseil d'État que prendra le Premier ministre pour le renouvellement intègrera le huitième collège à l'intérieur du CNLE. Le rapport final d'évaluation, qui sera prêt en septembre prochain, nous permettra d'ajuster les modalités de désignation et de fonctionnement. Ainsi, le décret pourra être aussi exhaustif que possible sur l'expérimentation que nous avons vécue.

Le deuxième groupe de travail sur le « reste à vivre » est le résultat d'une autosaisine du CNLE. À l'origine de cette autosaisine, rappelez-vous, la consultation de Martin Hirsch sur un projet de décret relatif au recouvrement des indus de minima sociaux. Ce sujet a fait l'objet de nombreuses oppositions et le CNLE a rendu un avis négatif. Certains membres ont estimé qu'il fallait prolonger cette position, en menant un travail de fond, pour consolider la défense du droit des citoyens à un revenu minimum, décent, comme le prévoyait la Constitution française.

Trois principes sont affirmés dans ce rapport : le droit à l'emploi, le pouvoir d'agir sur sa propre vie, la croyance en une société de confiance. Ces trois principes sont la vision qui doit, selon nous, guider et sous-tendre la mise en œuvre des recommandations du rapport.

Nous avons fait une quarantaine de recommandations. Toutes sont complémentaires les unes des autres et concernent une grande partie du gouvernement, et donc, des ministres concernés. La possibilité pourrait être offerte à Mme Duhamel de venir nous présenter l'étude qu'elle vient de vous présenter. Cela compléterait très bien le travail du CNLE qui compte, parmi ses préoccupations principales, la situation des femmes.

En ce qui concerne la pauvreté et la précarité des femmes, en ce qui concerne la grande précarité, si l'on considère le seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian, en 2010, près de 14 % de la population française, soit plus de 8,6 millions de nos concitoyens (hommes, femmes et enfants) vivaient avec moins de 964 € par mois. Si l'on considère le seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian, 7,8 % de nos concitoyens, soit plus de 4,7 millions de personnes, vivaient avec moins de 803 € par mois. Des milliers de nos concitoyens vivent avec moins de 600 € par mois.

Enfin, le non recours aux prestations sociales a pour conséquence une réduction de l'efficacité des dispositifs censés aider les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Rappelons-nous qu'à l'heure actuelle, 37 % de nos concitoyens n'ont pas recours au RSA socle. 70 % de ceux qui pourraient bénéficier du RSA activité ne le sollicitent pas non plus. On évalue entre 6 et 10 milliards d'euros la somme que la collectivité devrait consacrer à tous ceux qui n'ont pas recours à des droits qui leur sont pourtant accordés. La volonté du gouvernement de lutter, à juste titre, contre le non recours est une bonne chose, mais cela a un coût : il faudra l'envisager et le prévoir. Si les concitoyens sollicitent ces recours auxquels ils ont droit, il faudra alimenter le budget de l'État entre 6 et 10 milliards d'euros. Vous imaginez comment ce genre de réflexion peut être accueilli par les temps qui courent...

J'en viens maintenant à la Conférence nationale contre la pauvreté et l'inclusion sociale. Le Premier ministre m'a convié à Matignon avec l'ensemble des membres du CNLE, le 20 septembre 2012, pour nous annoncer le souhait du gouvernement d'organiser une Conférence nationale sur la pauvreté et l'inclusion sociale. Dans sa lettre de mission, il indique son souhait que les sept groupes de travail soient composés de six membres du CNLE et de deux membres des ateliers.

Les six groupes de travail ont travaillé pendant deux mois et ont préparé les fameux sept ateliers, dont vous avez entendu parler et qui représentent onze ministres du gouvernement.

Vous pouvez consulter toutes les contributions et les rapports sur le site internet de la conférence nationale.

Pour bâtir son plan quinquennal, le gouvernement s'est appuyé sur les travaux de la Conférence nationale, mais également sur les travaux du CNLE. Lorsque le Premier ministre nous a réunis à Matignon le 22 septembre dernier, il a déclaré qu'une grande partie de notre travail serait adossé, en particulier à notre rapport sur le « reste à vivre ». Le CNLE et ses membres ont été des acteurs importants dans cette démarche, au moment où le conseil interministériel a médiatisé le fameux plan quinquennal.

Le CNLE avait contribué largement à l'élaboration de cette Conférence nationale de façon totalement libre et indépendante. Il a donné son avis sur les conclusions de la Conférence nationale ainsi que sur celles du comité interministériel.

Je vous rappelle les grandes orientations du plan quinquennal : réduire les inégalités et prévenir les ruptures, venir en aide et accompagner vers l'insertion, coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

Nous avons émis un certain nombre d'avis que je vais vous indiquer.

J'ajouterai également parce que c'est important que, non seulement le gouvernement ne s'est pas arrêté à officialiser un plan quinquennal en mettant 2,5 Md€ sur les 5 années, mais que, dans la foulée, il a déjà créé 3 groupes de travail sur :

- la réforme du RSA et de la prime pour l'emploi ;
- le nouveau dispositif de la garantie jeunes ;
- l'amélioration de la gouvernance territoriale de l'inclusion sociale.

L'avis du CNLE est affiché. C'est une première étape ; c'est bien, mais on peut mieux faire, même si nous sommes suffisamment conscients que les contraintes budgétaires et l'environnement économique aujourd'hui ne facilitent pas les choses.

En complément des réactions des membres du CNLE, qui ont émis leur avis le 8 janvier, je vous livre quelques réflexions plus personnelles sur ce plan quinquennal.

J'ai quatre regrets.

Premièrement, nous avons demandé une revalorisation du RSA de 25 % sur 5 ans, sur le plan quinquennal. Nous avons obtenu 10 %. C'est une première étape, mais il est évident que si nous voulons actualiser, tel que la loi l'avait prévu, le RSA, qui devait représenter 50 % du SMIC, nous n'y sommes pas.

Deuxièmement, en ce qui concerne la couverture médicale universelle - CMU -, nous avons souhaité une revalorisation, non seulement de la complémentaire - nous avons obtenu quelque chose -, mais aussi de la CMU de base de façon que tous ceux qui sont sous le seuil de pauvreté puissent, en fonction de leur revenu, bénéficier de la CMU et de la CMU complémentaire.

Troisièmement, en ce qui concerne les logements sociaux, on nous annonce 150 000 logements sociaux pour 2013 sans vue sur les années suivantes, mais j'ai dit à Mme Duflot : « *J'aimerais bien savoir quelles sont les catégories de logements sociaux que vous allez financer dans ces 150 000 logements sociaux* ». Aujourd'hui, en fonction de la précarité, le grand souhait d'un grand nombre de nos concitoyens est qu'il y ait des logements très sociaux, ce que l'on appelle les fameux PLAI.

Si, véritablement, on veut orienter de façon différente la politique du logement, le cap, ce n'est pas 150 000 logements sociaux toutes catégories qu'il faut construire, ce n'est pas 30 ou 35 000 PLAI, d'après ce que j'ai compris, mais au moins la moitié pour bien faire. Avec 75 000 logements très sociaux parmi 150 000, là, on est sur la bonne voie.

Je me permets de rappeler entre parenthèses que, dans ce pays, 60 % de nos concitoyens vivent avec un revenu qui relève du logement social, ce qui veut dire que, si l'on fait une règle de trois bête et méchante, il ne faudrait pas construire seulement 150 000 logements sociaux sur les 500 000 annoncés, mais 300 000.

Enfin, dernier regret : nous avons demandé la revalorisation de l'allocation personnalisée au logement qui, là aussi, devrait permettre d'améliorer, en quelque sorte, la situation de ceux qui sont sous le seuil de pauvreté. Malheureusement, nous n'avons rien obtenu dans ce domaine.

Voilà les quelques réflexions que je voulais vous faire en exergue de la présentation du CNLE, pour tous ceux qui ne savaient pas très bien ce qu'était le CNLE jusqu'à présent, et je les comprends ; moi-même, avant d'y être nommé, ne savais pas très bien ce que c'était, mais comme j'avais beaucoup d'engagements sociaux, on m'a dit : « *Tu es fait pour présider le CNLE* » et je l'ai fait très volontiers.

Monsieur le Président, merci de m'avoir donné la possibilité de présenter le Conseil national devant votre assemblée.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur Pinte, de cette belle présentation.

Mes Chers collègues, avez-vous des questions à poser à Etienne Pinte ?

La parole est à Mme Dupuis.

Mme Dupuis. Comme l'a dit M. Pinte, j'ai l'honneur de représenter le Conseil au CNLE qui se réunit tous les mois, mais je n'y suis pas seule puisque Mme Donneddu y représente la CGT et siège aussi régulièrement, de même que Mme de Fleurieu, qui y siège aussi de manière régulière en tant que personnalité qualifiée.

Je voulais vous remercier de votre présentation, Monsieur Pinte. Si vous le permettez, pour lancer un peu le débat, je voudrais revenir sur les deux présentations que vous avez faites, notamment sur le huitième collège, qui est très important et un peu unique dans certaines institutions. Cela me touche beaucoup et, en plus, ils ont la parole, ils s'y expriment de manière très libre et je trouve cela très important.

L'expérimentation qui devait se terminer a été poursuivie jusqu'à la fin de l'année. Une première évaluation devait être faite, je ne sais pas si elle est en cours ou déjà faite. Je suppose que vous êtes d'accord pour poursuivre ce travail, mais pensez-vous que cela doit être mené dans les mêmes conditions ou y aurait-il des améliorations à y apporter ?

Deuxième point : un gros travail a été fait sur ce que l'on appelle le « reste à vivre », et le groupe de travail qui a œuvré sur ce rapport, transmis au gouvernement, avait estimé que l'on devait poursuivre la réflexion sur les moyens convenables d'existence.

Je prolonge un peu le débat sur une réflexion qui a lieu dans certains groupes sur ce que l'on appelle le revenu d'existence, ou le revenu de base, ou ce que l'on peut appeler l'impôt négatif. Pensez-vous que le CNLE pourra se saisir de ce sujet et seriez-vous d'accord pour qu'il émette un avis sur ce point ? Merci beaucoup.

M. Pinte. En ce qui concerne le huitième collège, je pense que l'ensemble des membres du Conseil sont du même avis : nous sommes très heureux d'avoir initié la création de ce huitième collège à titre expérimental.

Il est vrai qu'au départ, c'était un pari, ce n'était pas évident, mais vraiment, nous avons « mis le paquet » - pardonnez-moi cette expression triviale - pour que cela réussisse. Cela devait réussir ; cela ne pouvait pas rater pour nous et pour l'image et le modèle que nous voulons ensuite transmettre à d'autres institutions.

Quand je vois le nombre d'associations, le nombre de partenaires institutionnels qui sont intéressés et qui suivent notre expérimentation en nous demandant de venir présenter la manière dont nous avons procédé, il est évident qu'il y a une attente ; c'est aujourd'hui une exigence du dialogue social, une exigence du vivre ensemble, du bien-vivre ensemble.

Quant à vous dire si l'on va pérenniser exactement dans les mêmes conditions, je ne vais pas m'avancer puisqu'un organisme extérieur, indépendant, est en train de faire une évaluation ; nous allons avoir un premier rapport d'étape cette semaine au sein du groupe de travail.

Il est prévu que chacun des membres du Conseil national, par un questionnaire, soit interrogé pour savoir ce qu'il pense, ce qui va, ce qui va moins bien, et les propositions éventuelles que vous pourrez faire, vous et bien d'autres, de façon à véritablement enrichir le fonctionnement du huitième collège lorsqu'il sera créé par décret à la fin de l'année.

Sur le revenu de base, ou le revenu existant, c'est la question que l'on se pose à partir du moment où l'on a « commis », en quelque sorte, ce rapport sur le reste à vivre.

Le CNLE est ouvert à toute suggestion, à toute initiative, à toute idée, donc je ne vois pas pourquoi on n'approfondirait pas cette notion du revenu de base, au même moment où j'ai été saisi, il y a quinze jours-trois semaines, par d'autres chercheurs qui m'ont proposé ce que l'on appelle « l'allocation universelle », qui traite d'ailleurs beaucoup plus du revenu des familles.

Je les ai renvoyés chez M. Fragonard qui doit remettre un rapport d'ici fin avril. J'ai dit à ce groupe de chercheurs que je souhaiterais les auditionner afin qu'ils nous exposent leurs études enrichissantes et intéressantes. Ainsi, l'on pourrait élargir le sujet sur le revenu de base qui est un complément de l'allocation universelle.

M. le Président. La parole est à Mme Grard.

Mme Grard. Merci Monsieur Pinte pour cette présentation. Je représente ATD Quart-Monde, au sein de cette assemblée. Je souligne l'importance de ce huitième collège et tout le travail réalisé par le CNLE pour sa mise en place. Vous souligniez la participation des personnes les plus défavorisées à ce huitième collège pour la Conférence de lutte contre la pauvreté. Cela n'a pas été une mince affaire pour les personnes qui vivent dans la pauvreté au jour le jour. C'est une grande avancée pour notre démocratie. Huit millions et demi de nos concitoyens vivent dans la pauvreté. Il est très important que ces personnes puissent participer au débat et réfléchir avec vous au sein du CNLE.

Ces personnes ont une pensée, comme vous et moi. Maintenant, tout le monde dans la société en est persuadé, elles n'ont pas de pensées différentes, mais la vie les a tellement cassées, car la vie est très difficile quand on vit avec moins de huit cents euros par mois, qu'il faut plus de temps pour travailler et pour traiter des sujets quotidiens. Notre démocratie doit apprendre à travailler avec l'ensemble de nos concitoyens. Ce n'est pas facile ni pour nous ni pour eux. Cela signifie ralentir le rythme. Parfois, il faut savoir prendre plus de temps pour écouter les personnes qui ont des vies tellement plus difficiles que les nôtres.

Merci à vous, Monsieur Pinte.

(Applaudissements)

M. Pinte. ATD Quart-Monde a été un des précurseurs en la matière avec les bibliothèques de rue et les universités de rue grâce à Joseph Wresinski qui a créé cette association. Il a été le premier à tirer la sonnette d'alarme et a mis en œuvre les moyens permettant aux plus pauvres de pouvoir s'exprimer. Il faut lui en être reconnaissant.

On aurait peut-être pu s'inspirer de son exemple pour associer les plus pauvres à nos politiques sociales de lutte contre la pauvreté et d'insertion.

M. le Président. La parole est à Mme Duhamel.

Mme Duhamel. Merci, Monsieur Pinte, pour l'explication de ce que vous faites dans votre Conseil. En France, on cherche souvent des choses compliquées et coûteuses pour lutter contre la précarité et l'exclusion qui ne devraient pas exister. Des camions pourraient sillonner nos campagnes avec un médecin ou une assistante sociale et des pôles multi services sur roue. On n'en parle pas. L'envisagez-vous ? Est-ce une piste de réflexion dans votre Conseil ? Les conférences, c'est bien, cela dure quelques années, mais nous souhaiterions avoir des choses concrètes, pragmatiques et simples à proposer à nos concitoyens.

M. Pinte. Vous alimentez notre réflexion. Ce serait l'extension du milieu urbain au milieu rural du SAMU social élargi. Pourquoi pas ? Cette piste pourrait être creusée.

Lorsque vous serez auditionnée par le CNLE, vous lancerez cette piste de réflexion supplémentaire par rapport à vos propres rapports.

Par ailleurs, je signale que j'ai souhaité que dans le huitième collège il y ait la parité.

M. le Président. Je vous remercie, Monsieur le Président Etienne Pinte pour votre présentation et vos réponses à nos questions.

(Applaudissements)

M. le Président. Mesdames et Messieurs, je voudrais, avant de lever la séance, saluer de nouveau Thierry Lepaon, membre du Conseil économique, social et environnemental qui a accédé à la haute responsabilité de Secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT) et qui a tenu à assister à sa dernière séance. M. Thierry Lepaon a souhaité s'exprimer devant vous. Je lui donne bien volontiers la parole.

M. Lepaon. Monsieur le Président, mes Chers collègues, j'ai été sensible à votre propos liminaire, aux applaudissements dans la salle et aux mots que beaucoup d'entre vous m'ont adressés pour m'encourager dans ces nouvelles fonctions.

Mon dernier propos dans cette assemblée n'aura pas la même valeur que le premier et fera sans doute couler beaucoup moins d'encre, mais il est de la même sincérité que le premier.

Je vais continuer, au moment où nous vivons une fronde multiple avec quelques attaques sur notre Conseil, sur ses travaux et son utilité, à être très vigilant. Les qualités de notre Conseil sont aujourd'hui reconnues.

Il n'y a que ceux qui s'intéressent peu à l'actualité économique, sociale et environnementale qui traitent avec mépris nos travaux. Je serai très, très attentif, car en France, notre Conseil est un des seuls lieux où, au-delà des travaux que nous remettons à la Nation, nous pouvons nous rencontrer. Si cette assemblée n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Je pense qu'il y a de fortes capacités de production - nous l'avons vu ces derniers années - mais aussi de fortes potentialités d'échanges dans des périmètres qui ne sont pas habituels. Ces rencontres me sont chères. On apprend dans l'affrontement, qui est nécessaire dans chaque section : c'est parce qu'il y a affrontement qu'il peut y avoir consensus, et non l'inverse.

Je voudrais le redire ici. Notre assemblée est celle du temps long. Elle se conjugue souvent mal avec l'impatience que peuvent exprimer les politiques de notre pays. Il faut le savoir, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut forcément s'y adapter. Il faut sans doute faire preuve de pédagogie - et je m'y emploierai - pour essayer de convaincre que porter son regard plus loin peut, aussi, nous aider à vivre mieux ensemble et maintenant.

Enfin, je remercie les personnels de cette maison avec qui j'ai travaillé, que ce soit les administrateurs ou les personnels techniques, dits administratifs. Ils ont de multiples compétences que, les uns et les autres, avons l'occasion de savourer au quotidien. En tout cas, j'y suis extrêmement sensible.

Si vous me permettez, Monsieur le Président, je voudrais juste vous donner quelques éléments de langage qui vont vous être nécessaires. On ne dit pas « un papier » mais « un tract » et on ne dit pas « j'ai reçu un groupe » mais « j'ai reçu une délégation. » Dans les semaines qui viennent, ces mots vont vous être familiers. Avec la modestie qui est la mienne, si je peux me permettre de vous donner un conseil - que vous prendrez bien, compte tenu de notre amitié - moi qui ai vécu 17 plans de restructuration et qui, dans mes responsabilités, ai été amené à en conduire directement 4, j'ai la conviction que l'on ne restructure pas une organisation sans prendre en compte les besoins et l'investissement des personnels.

Je pense qu'il faut faire preuve d'une grande qualité d'écoute - je sais que vous en êtes capable - mais aussi d'une démarche assez pragmatique, assez programmatique : savoir écouter, savoir décider ensemble savoir, construire un environnement favorable aux conseillères et aux conseillers.

Dans les prochains jours, ce sera une mission enthousiasmante pour vous !

Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements)

M. le Président. Cher camarade, merci de cette marque d'amitié ! Je prends le « tract » mais je récuse « la délégation » car ce matin, en Bureau, le débat a eu lieu, et le terme « groupe » a été précisé.

Par ailleurs, je partage totalement cette analyse et vais aussi pouvoir la confirmer à nouveau : dans les changements nécessaires, la première chose que l'on crée, c'est l'inquiétude. Aucun changement n'est possible sans l'appropriation des enjeux par le personnel. La conduite du changement est difficile, parfois plus difficile que le cap du changement. La mécanique dans laquelle nous sommes entrés vise à faire partager l'état des lieux, de voir quels sont les principes à élaborer et à partager ensemble, de voir quelles règles nous devons fixer pour être exemplaires et quels sont les objectifs et les ambitions que l'on peut nourrir ensemble, à travers lesquels on peut concilier l'épanouissement

du personnel. Ce sera un de vos combats syndicaux, y compris pour les patrons et les salariés. Ma conviction est qu'il faut passer d'une société de la performance à une société de l'épanouissement et, peut-être aussi, d'une société de l'acquisition à une société du partage, ce qui est peut-être plus compliqué, car aujourd'hui, sur cet aspect, nous sommes en train de faire machine arrière.

Cher camarade, je serai toujours sensible aux conseils que vous voudrez bien me donner et, à charge de revanche, je serai ravi de vous inviter au défilé qui se déroule dans cette maison !

En conclusion, je suppose que vous nous invitez au pot de l'amitié, afin que l'on puisse vous saluer. D'ailleurs, compte tenu de vos engagements actuels, je ne sais pas si vous avez raison de partir à cette séance puisque, lors de la prochaine, le ministre de l'économie et des finances viendra nous parler du projet de séparation et de régulation des activités bancaires. Je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur... Nous aurons également une intervention de Mme Falque Pierrotin, Présidente de la CNIL.

La séance est levée.

*
* *

La séance est levée à seize heures vingt.

Prochaine séance le mardi 9 avril 2013 à quatorze heures trente.

ANNEXES

Annexe 1: *Femmes et précarité* - Diaporama illustrant les propos de Mme Evelyne Duhamel, co-rapporteur avec M. Henri Joyeux de l'étude *Femmes et précarité*

FEMMES ET PRÉCARITÉ

L'emploi des femmes est une condition de leur indépendance et de leur autonomie

Seul l'accès à un emploi de qualité crée une relation stable au marché du travail et limite les risques de précarité dans des circonstances de vulnérabilité tels une rupture conjugale ou un veuvage

2

Précarité : Un visage féminin

En France, 4,7 millions de femmes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté

- **Nette progression de l'activité professionnelle des femmes**
1962 : 34%
2010 : 48 %
- **Hausse de qualification des femmes, emplois de cadres**
1990 : 30 %
2010 : 39 %
- **Mais, parallèlement taux de féminisation de l'emploi peu qualifié en progression**
1990 : 56 %
2010 : 62 %

3

Précarité : Un visage féminin

En 2010, 70 % des travailleurs économiquement pauvres sont des femmes

- **1,5 million de personnes sont en sous-emploi, 76 % sont des femmes**
- **2/3 des salariés à bas-salaires sont des femmes**
- **30 % de femmes travaillent à temps partiel**
16 % entre 15 et 29 h hebdomadaires,
4,3 % moins de 15 h par semaine
- **Dossiers de surendettement**
2011 : 53 % de femmes seules, avec ou sans enfants

4

Des discriminations cumulatives

- **Femmes reconnues en situation de handicap, temps partiel**
47 % pour les femmes
15 % pour les hommes dans la même situation
- **Femmes immigrées (hors UE) : taux de chômage multiplié par deux**
- **Les femmes sont majoritaires parmi les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) :**
57 % en 2010 dont 31 % sont des femmes à la tête d'une famille monoparentale

5

Instabilité et discontinuité de l'insertion sur le marché du travail

- **Les femmes sont souvent exposées à :**
 - Des horaires de travail atypiques
 - Des conditions de travail et de vie dégradées
 - Des difficultés d'accès à la formation continue
 - Des contraintes familiales supplémentaires, en particulier pour les femmes ayant de jeunes enfants
- **Corrélation chômage féminin et niveau scolaire**
De un à quatre ans après la sortie d'études peu ou pas qualifiantes :
 - 49 % des jeunes femmes sont en situation de chômage
 - Cinq ans après la sortie du système scolaire, 60 % des jeunes femmes non diplômées ou titulaires d'un CAP ou d'un BEP sont encore sur des emplois en CDD

6

Ruptures de parcours professionnels

- **Retrait du marché du travail pour les mères qui ont :**
 - de faibles qualifications
 - des conditions de travail contraignantes
 - des difficultés pour concilier travail et garde d'enfants
 - **Les mères les moins qualifiées et les moins rémunérées optent plus souvent pour un congé parental long, ce qui obère leurs chances de retour dans la vie active**
 - **Un tiers des femmes occupant un emploi contraignant et peu valorisant ne reprennent pas leur activité au terme du congé parental**
 - **D'autres motifs familiaux peuvent entraîner interruption ou réduction d'activité**
 - charge d'un enfant handicapé ou d'un parent âgé dépendant
- Ces ruptures de parcours ont un impact financier immédiat et une incidence sur le montant des futures pensions de retraite**

7

Influence préjudiciable de la précarité sur l'état de santé

- **Lutter au quotidien contre la précarité engendre un profond sentiment d'insécurité, un état de stress permanent. Devoir faire face aux dépenses de la vie courante, se nourrir, constituent des préoccupations majeures qui relèguent au second plan le recours aux soins**
- **Les femmes recourent moins aux examens de prévention et déclarent plus souvent que les hommes renoncer à des soins, essentiellement pour des raisons financières, avances de frais ou/et reste à charge trop important :**
 - Non recours à des soins dentaires
 - Non recours aux soins d'optique
 - Non recours aux consultations médicales, généralistes ou spécialistes

8

Les lacunes de la prévention

L'étude conjointe de l'IRDES et de la DREES de Mars 2012 recense des pathologies révélatrices, plus nombreuses et plus importantes chez les femmes que chez les hommes :

- Retards fréquents de diagnostics de maladies chroniques du fait d'un mauvais suivi dentaire, ainsi que de pathologies graves, telles que cancers gynécologiques, sein et utérus
- Troubles dépressifs
- **Des actions d'informations spécifiques relayées par les services sociaux et les associations de quartiers sont indispensables pour les sensibiliser à la prévention et leur permettre d'accéder aux droits qui leur sont ouverts**

9

Des risques accrus d'atteinte à la santé au travail

- Les femmes exerçant successivement, ou pas, de petites activités peu rémunératrices ne bénéficient pas de suivi de prévention santé au travail
- 58 % des TMS (troubles musculo-squelettiques) déclarés touchent les femmes avec un risque d'exposition de 22 % supérieur à celui des hommes
 - **Taux d'accidents du travail élevés**, principalement dans les activités de service regroupant santé et nettoyage :
Entre 2002 et 2010 : + 40 % pour les femmes et – 24 % pour les hommes

10

Nécessité d'un suivi spécifique

- Les facteurs de risques accrus auxquels sont exposées les femmes en situation de précarité et la pénibilité de leurs conditions de travail demeurent largement sous-évalués, ce qui ne facilite pas la mise en œuvre d'une politique de prévention
- Un suivi spécifique dans les secteurs à risque à prédominance féminine pourrait éviter aux femmes concernées la double peine de la précarité et de l'atteinte à la santé

11

Paupérisation des femmes âgées

- **Au 31 décembre 2008, tous régimes confondus, les femmes percevaient en moyenne une pension de droit direct presque deux fois plus faible que celle des hommes**
 - 879 € mensuels contre 1657 € mensuels
- **Prestations sociales**
 - 57 % des bénéficiaires du minimum vieillesse sont des femmes (777 € mensuels)
 - Et 70 % des bénéficiaires du minimum contributif sont également des femmes (620 € mensuels)

12

La monoparentalité une réalité essentiellement féminine

- **En France, quelques chiffres**
 - 1990 : 13 % de familles monoparentales
 - 2008 : 21 %
 - dans les pôles urbains : 25 % de foyers monoparentaux
 - dans les zones urbaines sensibles : 30 %
 - dans les zones rurales : 16 %
 - dans les DOM : 39 %
- **Les ruptures d'union sont aujourd'hui à l'origine des ¾ des situations de monoparentalité**
 - Dans 15 % des cas, la mère était seule dès la naissance de l'enfant
 - **Dans 86 % des situations, famille monoparentale = une mère et un ou des enfants**

13

Des précarités cumulatives pour les mères isolées les plus fragiles

- **Être seule responsable d'un foyer est difficile, psychologiquement et matériellement**
 - Aux ressources financières réduites, s'ajoutent les difficultés de concilier travail, vie familiale et garde des enfants
- **33 % des familles monoparentales vivent en dessous du seuil de pauvreté**
- **30 % des mères isolées actives sont touchées par la pauvreté, 60 % des mères isolées inactives le sont, alors que ce n'est le cas que pour 18,5 % des pères seuls, actifs ou non**

14

Des difficultés multiples

- **Problématique cruciale du logement :**
 - Difficulté d'accès au logement privé ou social
 - Habitat moins confortable et moins performant, où les dépenses énergétiques sont aujourd'hui une nouvelle source de difficulté sociale
- **Plus grande fragilité sur le marché du travail, avec un risque important d'inactivité professionnelle lorsque l'enfant est jeune**
- **Surreprésentation des mères isolées dans le travail à temps partiel subi (47 % des intéressées souhaiteraient travailler davantage)**

15

L'enjeu essentiel de la garde des enfants

- **Difficultés supplémentaires d'articulation entre vie professionnelle et familiale**
- **Un impératif : l'accessibilité financière et la souplesse en termes d'horaires des modes d'accueil des enfants**
- **En France, nous manquons de dispositifs d'accueils, de relais, d'espaces de soutien à la parentalité, où sont procurés aux familles un temps pour souffler, un soutien dans leur recherche de formation et d'emploi, dans l'accès à l'information sur les dispositifs d'aides et la connaissance de leurs droits**

16

Pistes d'actions

- **Prévenir la précarité**
 - Insérer l'enfant dans la société
 - Veiller à l'acquisition des savoirs de base, dès l'école maternelle
 - Lutter contre l'illettrisme
 - Éviter les sorties précoces du système éducatif est un préalable pour accéder à un parcours de formation et à une insertion professionnelle
- **L'avenir est mixte :**
 - Orienter, former, appréhender les métiers sans différenciation de genres
 - Parallèlement, promouvoir une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes

17

Pistes d'actions

▪ Ouvrir des perspectives d'insertion sociale et professionnelle

- Pour éviter une précarisation supplémentaire aux salariées déjà vulnérables : **donner de la visibilité aux compétences**, qu'elles soient relationnelles, d'initiative ou de polyvalence
- Pour faciliter le retour à l'emploi après une rupture d'activité, il serait souhaitable de mettre en place **un accompagnement spécialisé** : bilan de compétences, formations
- Il convient de soutenir toutes les mesures susceptibles d'améliorer l'employabilité des femmes les moins qualifiées, en renforçant leurs savoirs de base, en développant leurs compétences spécifiques, en organisant au plus près des bénéficiaires des modules de formation adaptés à leur situation

18

Pistes d'actions

▪ Ouvrir des perspectives d'insertion sociale et professionnelle

- **Porter une attention particulière au secteur des services à la personne**
 - en communiquant sur l'intérêt des groupements d'employeurs qui favorisent l'insertion et la qualification professionnelle et mettent en place un accompagnement social
 - en informant mieux les salariées à domicile sur l'accès aux droits sociaux dans le cadre de lieux-ressources tels les Centres communaux d'action sociale (CCAS)
- **Améliorer les conditions d'exercice et la qualité du travail à temps partiel**
- **Atténuer les effets négatifs du temps partiel et /ou morcelé sur les retraites des intéressées en se référant à la moyenne des 100 meilleurs trimestres plutôt qu'à celle des 25 meilleures années pour déterminer le montant de la pension**

19

Accompagnement et soutien des mères isolées

- **La Délégation a identifié cinq dimensions qui doivent être conjointes :**
 - Accompagnement social et professionnel renforcé pour un retour à l'emploi
 - Mobilisation de moyens adaptés pour faciliter l'accueil des enfants
 - Développement des dispositifs d'aide à la parentalité
 - Amélioration de l'information et de l'accès aux droits
 - Clarification des règles de recouvrement des pensions alimentaires

20

*Mais, au-delà, la lutte contre la précarité
nous concerne toutes et tous
et chacun d'entre nous, à sa manière,
avec ses moyens, doit pouvoir contribuer
à atténuer les effets de la précarité
qui s'accroît un peu plus tous les jours
dans notre pays.*

21

Remerciements

Un remerciement particulier au Professeur Joyeux qui anime aujourd'hui une Conférence sur la santé à Chicago et avec qui j'aurais aimé restituer, en duo, notre travail commun.

Il vous aurait de plus expliqué, mieux que moi, tout le volet santé de cette étude.

Je remercie les membres de la Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité pour tout le travail effectué, sa Présidente, Geneviève Bel, ainsi qu'Elisabeth Divoy et Nelly Sauvage, pour leurs grandes compétences et gentillesse qu'elles ont mises à notre service pour mener à bien cette étude.

Annexe 2: Diaporama illustrant les propos de M. Etienne Pinte, Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le CNLE

Un conseil consultatif

- créé par la loi du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion mais effectivement mis en place en 1993 ;
- placé auprès du Premier ministre ;
- actuellement composé de 54 membres, nommés pour trois ans, répartis en sept collèges.

Composition

Président :
M. Etienne PINTE

8 représentants du gouvernement :

Le ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement,
Le ministre de la Justice et des Libertés,
Le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration,
Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé,
Le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative,
Le ministre de la Culture et de la Communication,
Le ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale,
La secrétaire d'Etat chargée de la Santé.

8 représentants

des élus :

Sénat,
Assemblée nationale,
Association des régions de France,
Assemblée des départements de France,
Association des maires de France.

8 représentants du secteur associatif :

ATD Quart Monde, FAPIL, FNARS, Médecins du monde, Secours catholique, Secours populaire français, UNCCAS, UNIOPSS.





Le CNLE rend des avis réguliers

A titre d'exemple, en 2011-2012, il s'est exprimé sur :

- ✕ le suivi de l'objectif de **baisse d'un tiers** de la pauvreté en cinq ans,
- ✕ le suivi du **Programme national de réforme** (PNR) 2011-2013,
- ✕ la fonction clé du **RSA** dans la politique de l'emploi et de la lutte contre les exclusions,
- ✕ les dispositifs d'**accès aux soins** des plus démunis : CMU, ACS, AME,
- ✕ la convention tripartite signée entre l'Etat, l'UNEDIC et **Pôle emploi**...

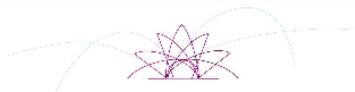
Et il a pu alimenter la réflexion sur les sept thématiques retenues pour la **Conférence nationale** contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (Voir plus loin).



Des groupes de travail thématiques

Début 2011, le CNLE s'est doté de deux groupes de travail chargés d'élaborer des **recommandations** sur :

- la **participation** des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale à l'élaboration des politiques publiques
- les modalités de calcul du "**reste à vivre**" pour défendre le droit à un **revenu minimum décent**.



A / Le groupe de travail sur la participation :

- a reçu une commande de Mme Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, en février 2011 ;
- lui a remis, le 21 octobre 2011, un rapport intitulé **«Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques»**.

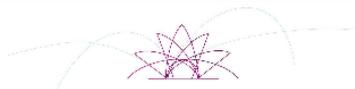


« Tout ce qui est fait pour moi, sans moi, est fait contre moi. »

Nelson Mandela

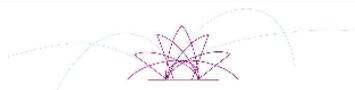
Les principales conclusions du rapport :

- Les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sont les détentrices de savoirs de vie essentiels qui ne peuvent être source de changement et de transformations que s'ils entrent dans un dialogue avec d'autres types de savoirs et de responsabilités.
- Une mise en œuvre progressive par les associations et les pouvoirs publics... mais qui reste balbutiante en France.
- Une démarche de co-formation et de co-construction.
- Triple bénéfice de la participation : efficacité des politiques publiques, efficacité du travail des acteurs sociaux, plus-value pour les personnes participantes elles-mêmes.



■ **41 recommandations autour de trois axes majeurs :**

- I - Créer le plus en amont possible **un cadre favorable à l'expression de la participation**
- II - S'assurer de la **volonté de l'ensemble des acteurs** de s'engager dans une démarche de participation
- III – Garantir **une animation de qualité** lors des temps de participation dans des conseils



Expérimenter la participation

Suite à ce rapport et sur la base des recommandations formulées, le CNLE a entrepris d'expérimenter en son sein la mise en place d'un **collège de représentants des personnes en situation de pauvreté ou de précarité**, composé de huit membres titulaires et de leurs suppléants.

- Un appel à candidatures national ;
- L'accompagnement et l'animation du « 8^e collège » sont assurés par un organisme expérimenté dans la formation de ces publics ;
- La logistique des déplacements est prise en charge par la DGCS avec le concours d'une association prestataire ;
- L'évaluation externe de l'expérimentation est assurée par un cabinet conseil.



B / Le groupe de travail sur le “reste à vivre” :

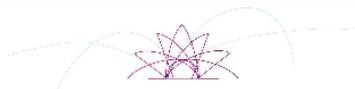
- s’est autosaisi, à partir d’une préoccupation à l’égard du niveau de vie des allocataires des minima sociaux ;
- a remis à Mme Touraine et à Mme Carlotti, en septembre 2012, un rapport intitulé « **Pour une mise en œuvre effective du droit à des moyens convenables d’existence. Analyse établie autour du concept de “reste à vivre”** ».



3 principes sont affirmés dans ce rapport :

- Le droit à l’emploi : première des sécurités
- Le pouvoir d’agir sur sa propre vie : ce n’est pas parce des personnes vivent des situations économiques, sociales et familiales difficiles qu’elles ne peuvent exprimer leurs avis, prendre des initiatives, être acteurs de leur vie.
- La croyance en une société de confiance : la personne en situation de pauvreté se trouve doublement exclue lorsqu’elle est en outre désignée comme un profiteur en puissance, voire un poids économique pour la société.

Ces 3 principes sont la vision qui doit guider et sous-tendre la mise en œuvre des recommandations du rapport.



- Recommandation 1 :
AMELIORER LA CONNAISSANCE DES DIFFICULTES ECONOMIQUES DES MENAGES MODESTES
- Recommandation 2 :
AGIR SUR LES RESSOURCES
- Recommandation 3 :
AGIR SUR LES DEPENSES
- Recommandation 4 :
INVESTIR DANS LA PREVENTION
- Recommandation 5 :
AMELIORER LA COORDINATION ET L'ACTION CONCERTEE ENTRE TOUS LES ACTEURS
- RECOMMANDATION SPECIFIQUE SUR LA QUESTION DU LOGEMENT



Dernières informations de l'INSEE sur la pauvreté en France :

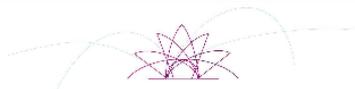
- **En 2010, la pauvreté a augmenté et s'est diversifiée :**
 - seuil de pauvreté à 60 % :**
 - Taux en 2009 : 13,5 %
 - Taux en 2010 : **14,1 %**
 - seuil de pauvreté à 50 % :**
 - Taux en 2010 : **7,8 %**
- **Ampleur du non-recours aux prestations sociales :**
 - 50 % pour le RSA global (35 % au RSA socle ; 68 % au RSA activité)
 - estimation : 6,2 Mds de crédits non consommés sur l'ensemble des prestations sociales.



Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Palais d'Iéna
10 et 11 décembre 2012

7 Ateliers	11 Ministres
Gouvernance des politiques de solidarité	Marylise Lebranchu , ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique François Lamy , ministre délégué chargé de la Ville
Accès aux droits, minima sociaux	Marie-Arlette Carlotti , ministre déléguée chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion
Familles vulnérables, enfance, réussite éducative	Dominique Bertinotti , ministre déléguée chargée de la Famille George Pau-Langevin , ministre déléguée chargée de la Réussite éducative
Logement, hébergement	Cécile Duflot , ministre de l'Egalité des territoires et du Logement
Accès aux soins et à la santé	Marisol Touraine , ministre des Affaires sociales et de la Santé
Travail, emploi et formation professionnelle	Michel Sapin , ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social Thierry Repentin , ministre délégué chargé de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage
Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement	Pierre Moscovici , ministre de l'Économie et des Finances Benoît Hamon , ministre délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation



Le gouvernement s'est appuyé sur les travaux de la conférence pour bâtir un **plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**, qui a été adopté par le Comité interministériel de lutte contre l'exclusion (CILE), le 21 janvier 2013.



Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions :

- Réduire les inégalités et prévenir les ruptures
- Venir en aide et accompagner vers l'insertion
- Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs



Avis du CNLE sur la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (8 janvier 2013)

Les membres du CNLE ont souhaité communiquer au Gouvernement le bilan qu'ils tirent de cette conférence, dans l'espoir de nourrir sa réflexion en vue du CILE.

- **Une appréciation globalement positive de la Conférence et de la démarche engagée... malgré quelques regrets :**
 - Une écoute, un réel dialogue, une orientation vers la qualité
 - Une démarche intéressante qui a permis un état des lieux partagé
 - La participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité



- **Un travail à poursuivre...**
 - Des attentes, des questions relayées par le CNLE**
 - Un engagement qu'il faudra assortir de moyens suffisants (exemple du non-recours)
 - Nécessité d'articuler les politiques territoriales
 - Besoin de mise en cohérence des politiques publiques
 - Innover
 - Mettre en perspective les enjeux et les éléments structurels liés à la pauvreté

Merci de votre attention !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site Internet :

www.cnle.gouv.fr

